

Budget participatif 2024

vis
ta ville...



Règlement du Budget participatif 2024 organisé par la Ville de Betton

A – Le Budget participatif : c'est quoi ?

Le Budget participatif donne la possibilité aux Bettonnaises et aux Bettonnais de proposer des projets pour améliorer le cadre de vie et/ou le quotidien de toutes et tous, à Betton.

Le Budget participatif fait partie de la démarche de participation citoyenne de la Ville de Betton. Le processus du Budget participatif se déroule en 5 étapes du 1^{er} juin à décembre 2024 (Voir point H : calendrier et dates).

En 2024, un montant de 12 000 € est destiné à la réalisation de projets.

Ce montant est inscrit au budget d'investissement de la Ville de Betton.

Chaque projet déposé sera examiné par un Comité de suivi composé d'élus, d'agents et d'habitants.

Seuls les projets qui répondent aux critères de recevabilité (Voir point C, ci-dessous) sont ensuite soumis au vote des Bettonnaises et Bettonnais.

Le(s) projet(s) lauréat(s) qui auront été choisi(s) par les habitants seront réalisés, financés et mis en œuvre par la municipalité.

B – Qui peut déposer un projet ?

Toute personne, à partir de 6 ans*, qui habite à Betton.

Les projets peuvent être déposés de manière individuelle ou collective, dans la limite d'un projet par personne.

**Les jeunes âgés de moins de 16 ans devront être parrainés par un majeur référent (parent, enseignant, etc.) et fournir une autorisation écrite d'un parent.*

C – Quels sont les critères de recevabilité d'un projet?

Pour être valide, le projet devra répondre aux critères suivants :

- Être situé sur la commune et concerner un lieu public ;
- Être d'intérêt général, accessible librement et gratuitement à tous.
- S'inscrire dans des politiques publiques prioritaires portées par la Ville de Betton telles que : le vivre-ensemble, la biodiversité et la transition écologique.
- Relever des domaines de compétences communales de la Ville : solidarité, citoyenneté, développement durable, mobilités douces (hors voirie), aménagement liés au cadre de vie (espaces verts, embellissement, aire de jeux, etc.), sport, culture, loisirs ;



**Faites entendre
votre voix**

- Ne pas dépasser 12 000€ (un ou plusieurs projets pourront être sélectionnés dans la limite de l'enveloppe maximale attribuée au Budget participatif 2024) ;
- Constituer une dépense d'investissement (dépenses ayant un impact durable sur le patrimoine de la collectivité : aménagement, travaux, ou achat d'équipements) ;
- Le projet devra être techniquement et juridiquement réalisable.

D – Comment et quand déposer un projet ?

Le dépôt des projets peut se faire via le formulaire en ligne sur www.betton.fr (rubrique « [Vis ta Ville](#) ») ou par formulaire-papier disponible à l'accueil de la Mairie du 1^{er} juin au 30 juin 2024.



E – Comment et par qui sont sélectionnés les projets ?

Un Comité de suivi examine et sélectionne les projets qui seront soumis au vote.

Le Comité de suivi est composé de 3 à 6 habitants*, 4 élus (2 élus de la majorité municipale et 1 représentant de chaque groupe minoritaire) et 4 agents des services de la Ville de Betton.

*Les 3 à 6 habitants seront tirés au sort parmi les personnes qui se seront portées volontaires.

Le Comité de suivi veille au bon déroulement des étapes (du dépôt des projets jusqu'à sa réalisation) et garantit la transparence du dispositif :

- Il valide les projets au regard des critères de recevabilité.
- Il valide les projets qui seront soumis au vote.
- Il participe au dépouillement et valide les résultats du vote.

Les membres du Comité de suivi ne peuvent pas être auteurs ou porteurs de projet.

Les agents des services de la Ville de Betton sont consultés en tant qu'experts techniques et de faisabilité des projets.

F – Qui vote ?

Tous les habitants de Betton peuvent prendre part au vote, quels que soient leur âge et leur nationalité. Tous sont invités à voter pour le projet de leur choix du 1^{er} au 30 novembre 2024.

G – Comment voter ?

Un formulaire de vote sera à disposition en ligne sur www.betton.fr

Des bulletins de vote et une urne seront disponibles à l'accueil de la Mairie.

Le projet qui aura remporté la majorité des voix des Bettonnaises et Bettonnais sera validé par le Comité de suivi puis rendu public en décembre 2024.



H – Calendrier et dates clés

Calendrier prévisionnel en 5 étapes du Budget participatif 2024

